

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1608

présenté par
Mme Ressiguier

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Cet alinéa, qui dispose que "La Nation affirme solennellement son attachement à un système universel de retraite qui, par son caractère obligatoire et le choix d'un financement par répartition, exprime la solidarité entre les générations, unies dans un pacte social." est selon nous tout à fait Orwelien. En disposant l'inverse de ce que vous allez instaurer, vous dégoûtez les gens de la politique, vous cassez le contrat social qui lie les personnes et l'État qui est censé les protéger, ou a minima énoncer la vérité de ses projets. Comme l'a écrit Orwell "Le discours politique est destiné à donner aux mensonges l'accent de la vérité, (...) et à donner l'apparence de la solidité à un simple courant d'air."

Notre programme entier est tourné vers la transparence du discours politique. Le vôtre à l'inverse donne des allures de vérité et de respectabilité à la destruction du système social. C'est inacceptable.